

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 1 : Le centre Louis Bonnevie est un centre de vacances réservé en priorité aux adhérents (es), enfants, veufs, veuves d'adhérents de l'UNRP, à jour de leurs cotisations, aux membres bienfaiteurs (ayant fait un don dans l'année) et aux adhérents ou membres des Associations amies (GARMI, ANAS), s'étant acquittées d'un forfait (40€ payable à la réservation).

Article 2 : Ce centre est composé de 10 studios pour deux personnes et d'un appartement pour 4 Personnes. En fonction des logements un lit d'appoint peut être rajouté. En aucun cas, la capacité maximale ne pourra être dépassée : trois personnes pour un studio, 5 occupants pour l'appartement.

Article 3 : Pour rappel, la configuration du centre n'est pas spécialement adaptée aux enfants. Lorsque des enfants y séjournent, ils restent sous la surveillance, la responsabilité et la charge exclusives de leurs parents. Il en va de même pour ceux avec leurs grands-parents.

Article 4 : L'identité des occupants sera précisée au moment de la réservation. (Indiquer s'il y aura une Personne à Mobilité Réduite).

Article 5 : La salle de réunion et le terrain de boules restent sous la responsabilité de leurs utilisateurs. L'accès est soumis à l'accord du responsable du centre.

Article 6 : La caution de 100 € (chèque libellé à UNRP) ne sera restituée qu'après vérification par le responsable. Toute dégradation ou casse doit être signalée au cours du séjour.

Article 7 : Une caution ménage de 40 € (tarif 01), 50 € (tarif 02) ou de 60 € pour l'appartement (chèque libellé à l'ordre de l'UNRP ou empreinte de C.B.) vous sera demandée à l'arrivée, si vous optez pour l'option. Elle sera restituée si le logement est rendu impeccable.

Article 8 : Pour chaque logement, un emplacement de parking est prévu. C'est le responsable du centre qui désigne l'emplacement. Il est impératif de stationner sur ces places.

Article 9 : En cas de visite de proches, d'amis, prévenir impérativement le responsable du centre ; respectez les voisins et la quiétude des lieux.

Article 10 : La restitution du logement doit se faire le jour du départ prévu pour 10h00 au plus tard, selon le planning établi sur place. Dès l'état des lieux effectué, le résident doit quitter le logement. Le règlement de la facture, qui comportera également la taxe de séjour municipale, devra être effectué, au plus tard, la veille du départ.

Article 11 : Les animaux ne sont pas admis dans le centre.

Toute infraction entraînera le départ de la personne et les sommes versées seront perdues.

Article 12 : Toute arrivée sera prévue, le samedi, entre 15h00 et 18h00. En cas d'arrivée décalée ou retardée, prévenir le responsable du centre au : 04 94 22 26 83

Article 13 : Il est interdit de toucher aux détecteurs de fumée. En cas de déclenchement intempestif, prévenir le responsable qui viendra régler le problème.

Article 14 : **ANNULATION DE SÉJOUR**

Seuls les **cas de force majeure dûment justifiés et validés par le bureau National**, donneront lieu à remboursement des sommes versées ;

Pour les remboursements, joindre obligatoirement l'empreinte de la CB ou un Relevé d'Identité Bancaire.

Si ces conditions ne sont pas réunies et après consultation du Bureau National :

Remboursement de :

-75% des sommes versées entre 60 et 30 jours avant le séjour

- 50% des sommes versées 30 et 15 jours avant le séjour.

A moins de 15 jours du séjour, les sommes versées seront conservées en totalité par le siège.

Mise à jour le 26 octobre 2025

Le Président National

Patrick FLEURY



COMPOSITION DES STUDIOS

- > **TARIF 01**-Les studios 1 et 6 (en bas) ont 1 chambre séparée et une grande terrasse donc **T1**
 - > **TARIF 01**-Les studios 8 et 9 (en haut) sont plus grands avec une grande terrasse
 - > **TARIF 02**-Les studios 7 et 10 (en haut) sont plus petits avec grande terrasse
 - > **TARIF 02**-Les studios 2-3-4- et 5 (en bas) sont en long avec petite terrasse
- TARIF 03**- L'appartement possède 2 chambres séparées.

TARIFS

HAUTE SAISON	BASSE SAISON
Du samedi 30/05/2026 au 26/09/2026	Du 31/01/2026 au 30/05/2026 Du 26/09/2026 au 30/01/ 2027
Du Samedi au Samedi	Du Samedi au Samedi
<u>Studio base 2 personnes :</u>	<u>Studio base 2 personnes :</u>
TARIF 01-----47 €/j soit 329€/7 j	TARIF 01----- 34 €/j soit 238€/7j
TARIF 02-----41 €/j soit 287€/7 j	TARIF 02----- 28€/j soit 196€/7j
<u>Appartement (4 personnes)</u>	<u>Appartement (4 personnes)</u>
TARIF 03----- 60 €/j soit 420€/7 j	TARIF 03----- 43 €/j soit 301€/7j
Pas de supplément pour enfant de moins de 15 Ans	
Séjour de moins de 7 Jours : tarif /J + 20 € de forfait supplémentaire.	
1 PERSONNE SUPPLÉMENTAIRE : 16 €/ Jour	
LOCATION GARAGE : 3 € : JOUR	
FRAIS INSCRIPTION NON ADHÉRENTS : 40€ (RÉSERVÉ AU GARM ET ANAS)	

(Information : Fermeture Annuelle du 29 Novembre 2025 au 30 janvier 2027 inclus).

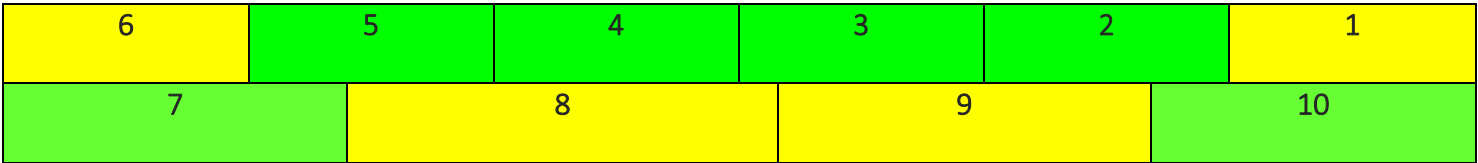
Toute demande doit être faite sur l'imprimé figurant dans la revue. Si vous ne l'avez pas, faites la demande auprès du secrétariat de l'UNRP : soit par courriel : contact@unrp.com ou téléphone : 01 53 35 87 40 ou par écrit.

Les réservations doivent se faire prioritairement en donnant l'empreinte de votre carte bancaire.

Les réservations ne deviennent définitives qu'à réception de l'empreinte bancaire, chèques vacances ou du chèque **à l'ordre de l'UNRP équivalent à 50 % du séjour pour haute saison**
Et 150€ d'arrhes pour la basse saison.

Il y a parfois des désistements, alors, je contacte le secrétariat de l'UNRP soit par courriel : contact@unrp.com
ou par téléphone : 01 53 35 87 40.

DISPOSITION DES STUDIOS



STUDIOS DU BAS : DE 1 à 6



STUDIOS DU HAUT : 7 à 10



TARIFS

TARIFS	ÉTÉ	HIVER	MÉNAGE
TARIF 01	47 €	34 €	50 €
TARIF 02	41 €	28 €	40 €
TARIF 03	60 €	43 €	60 €